

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

COMMISSION PERMANENTE DU 14 JUIN 2010

A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

A4 - TIC

Editions web

Réf. interne : 45026

N° d'ordre : A4.03

N° délibération : 2010.0957

OBJET : **SAVOIR - Etude de faisabilité d'une Web-TV occitanophone interrégionale et transfrontalière**

MONTANT PROPOSE EN AUTORISATION D'ENGAGEMENT	16 000,00 €
--	--------------------

CHAPITRE	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES		
ARTICLE	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		
PROGRAMME	TECHNOLOGIES INFORMATION COMMUNICATION		
AUTORISATION D'ENGAGEMENT	MONTANT VOTE	DISPONIBLE AVANT DECISION	VIREMENT D'A.E.
935 9356 124050	1 020 000,00 €	78 286,00 €	

POUR INFORMATION :

CREDITS DE PAIEMENT	2010	2011	2012
ECHEANCIER PREVISIONNEL	16 000,00 €		

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L 4221-1,

Vu le GIA réuni et consulté le xxxxx

Considérant l'action de la Région Aquitaine en matière de TIC, notamment en matière de soutien aux projets innovants offrant des contenus en ligne ;

Considérant la politique du Conseil régional d'Aquitaine en faveur des langues régionales ;

Présentation de l'opération

Il apparaît que la place des langues régionales en général et de l'occitan en particulier au sein des médias relevant du service public de l'audiovisuel demeure à ce jour relativement faible. La Fédération Interregionale de Médias Occitans (FIMOC) constate qu'en dépit des efforts réalisés et malgré les dispositions énoncées dans le cahier des charges de France Télévision, la présence de la langue occitane sur les antennes des télévisions publiques régionales reste très limitée (de 6 à 45 minutes par semaine environ).

Parallèlement, dans le cadre des schémas d'aménagement linguistique votés notamment par les Conseils régionaux d'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, la socialisation de l'occitan par les médias d'une part, et la coopération interrégionale et transfrontalière d'autre part, constituent deux axes prioritaires.

Ainsi en Aquitaine, l'Amassada, Conseil de développement pour la langue Occitane fut créée le 27 novembre 2006. Deux de ses principales missions sont :

- ✓ travailler à l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement linguistique pour l'occitan en Aquitaine,
- ✓ prendre part et animer le dialogue interrégional à l'échelle de l'aire occitane.

L'hypothèse de la mise en œuvre d'une Web-tv occitanophone interrégionale et transfrontalière a donc été évoquée au sein de ce Conseil.

La télévision, en tant qu'outil médiatique, voit ses modes de diffusion se multiplier et s'impose comme un « émetteur de langage ». Considérant par ailleurs les enjeux juridiques, techniques et financiers que cela représente, la FIMOC se propose de lancer une étude.

L'objectif est d'étudier la faisabilité d'une Web-tv occitanophone interrégionale et transfrontalière dont la double ambition sera de devenir le média de référence pour la communauté occitanophone, en particulier pour les néo-locuteurs, et d'incarner la première vitrine de la langue et de la culture occitane pour un public qui, sans être occitanophone, recherche des témoignages sur la présence et les réalités contemporaines de cette langue.

L'étude sera structurée en 5 parties :

- ⇒ un diagnostic qui recensera les projets de même type en Europe, à savoir les Web-tv en langues régionales ou minoritaires
- ⇒ un volet juridique qui déterminera le type de structure porteuse (association, syndicat, établissement public...)
- ⇒ un volet technique qui définira le ou les formats dans le(les)quel(s) les contenus audiovisuels seront proposés, les modalités techniques de production et de mise en ligne de ces productions, sur la base d'un comparatif des expériences de Web-tv les plus probantes.
- ⇒ un volet éditorial qui définira des contenus, des types de productions (création, doublage, format, genre), la périodicité (mensuel, hebdomadaire) et des modalités d'apport de production par les collectivités. Enfin, pourront éventuellement s'ajouter aux contenus audiovisuels : un ou des flux audio occitanophone ainsi qu'un fil d'infos écrites.
- ⇒ un volet financier :
 - évaluation des coûts d'investissement (matériel, locaux, conception du site...), et de fonctionnement (gestion technique du site, webmastering, coûts de diffusion production audiovisuelle).
 - évaluation des sources de financements publics et privés possibles
 - élaboration d'un budget pluriannuel (n+10)

La convention conclue avec le maître d'ouvrage prévoit la restitution d'un rapport dont les conclusions ne sauraient en aucun cas engager la décision de Conseil régional d'Aquitaine à en appliquer les orientations.

Coût et financement

Le coût de l'opération s'élève à 48 000 €

Le financement prévisionnel est établi comme suit :

Région Aquitaine	16 000 €	33,3%
Région Midi-Pyrénées	16 000 €	33,3%
Région Languedoc-Roussillon	16 000 €	33,3%
TOTAL	48 000 €	100%

Sur proposition de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine,
et après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE**

D'ATTRIBUER à l'association FIMOC une subvention de 16 000 € pour l'étude de faisabilité d'une Web-tv occitanophone interrégionale et transfrontalière.

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à la présente décision, notamment ceux concernant les modalités de financement applicables à cette opération.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE :

ADOpte

Transmis le 17 juin 2010 à la Préfecture de la Région Aquitaine

Le Président du Conseil Régional,

Signé Alain ROUSSET